



COMMUNIQUÉ

S-23/03/2023-247

Le Maire de la Ville de Fort-de-France, informe les concessionnaires, leurs descendants ou successeurs, que dans le cadre normal de la gestion de ses cimetières (La Levée, Redoute, Sainte-Thérèse) et en application des articles **L.2223-17 et suivants du Code Général des Collectivités**, la municipalité poursuit actuellement le recensement et l'inventaire des tombes situées dans lesdits cimetières.

Un grand nombre de ces tombes sont en état manifeste d'abandon. C'est pourquoi, une procédure de reprise est donc envisagée afin de libérer des emplacements et permettre ainsi un nouvel agencement des cimetières.

Le Maire invite les familles concernées à se rapprocher du Service des Affaires Funéraires (au 0596 59 14 71 / 0696 06 94 41 / 0596 59 60 68 / 0596 59 61 71 / 0596 59 61 68), afin de préciser si elles souhaitent ou non pérenniser leur sépulture.

Fort-de-France, le 23 mars 2023